



Schuldenrufe - Appel aux créanciers - Diffida ai creditori

DEUXIÈME PUBLICATION

1. Nom et siège de la société anonyme dissoute:
BIOSPER SA en liquidation, Genève
2. Dissolution par: Décision de l'assemblée générale extraordinaire
3. Date: 18.01.2016
4. Echéance du délai de déclaration des créances: **29.03.2016**
5. Adresse pour la déclaration des créances:
GESTRUST SA, Rue Sigismond-Thalberg 2, 1201 GENEVE
6. Indication: Il est instamment demandé aux créanciers de la société anonyme dissoute d'annoncer leurs prétentions.
7. Remarques: Conformément à l'article 745, alinéa 3, du Code des Obligations, la société se réserve le droit de procéder à une répartition anticipée des actifs.

Etude Necker, Christ, Gregorc et de Candolle
1211 Genève 12

02679715



Montag - Lundi - Lunedì, 22.02.2016, No 36, Jahrgang - année - anno: 134

Schuldenrufe - Appel aux créanciers - Diffida ai creditori Liquidations-Schuldenruf einer Aktiengesellschaft (Art.742OR) - Appel aux créanciers à la liquidation d'une société anonyme selon art.742CO - Grida ai creditori alla liquidazione di una società anonima (art. 742 CO)